

Questions orales

des lois sévères sur le contrôle des armes à feu pour protéger les Canadiens contre la violence.

Ils demandent quand la ministre présentera des amendements au projet de loi C-80, afin d'y inclure les améliorations recommandées dans les pétitions d'aujourd'hui ainsi que celles qui ont été présentées par le comité spécial dans son rapport du 15 février. Je voudrais des précisions à cet égard.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Je sais qu'il s'est occupé activement de toute cette affaire.

Quand j'ai rencontré les étudiants de l'École Polytechnique, le printemps dernier, j'ai eu l'occasion de discuter avec eux de leurs propositions et d'accueillir symboliquement les pétitions qui ont été livrées à Ottawa aujourd'hui.

Le député sait que j'ai bénéficié de l'avis du comité spécial. Pendant la semaine du 11 mars, mon conseil consultatif spécial sur l'usage des armes à feu au Canada s'est réuni et s'est également penché sur le rapport du comité.

J'espère déposer sous peu à la Chambre ma réponse aux recommandations du comité, qui sont excellentes. Je crois que certaines de ces suggestions doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi.

J'ai très hâte de revenir à l'étude du projet de loi C-80. J'ignore si nous aurons l'occasion d'entreprendre la deuxième lecture avant que nous ne quittions. Sinon, je déposerai à la Chambre ma réponse au rapport du comité et je demanderai à mon ministère de rédiger à nouveau le projet de loi pour en déposer une version avec amendements, ce qui permettra d'accélérer son passage à notre retour.

Dès que je le pourrai, j'informerai les députés de la teneur du projet de loi amélioré que je présenterai. Je remercie le député d'avoir collaboré au processus qui aboutira à un meilleur contrôle des armes à feu.

[Français]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, dans les pétitions présentées aujourd'hui, plus de 500 000 individus ont demandé au gouvernement de désigner les carabines semi-automatiques paramilitaires comme étant des armes à autorisation restreinte. Est-ce que le gouvernement est maintenant prêt à poursuivre cette recommandation, oui ou non?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, oui, nous avons déjà accepté cette recommandation, mais ce qui nous manque, ce sont les critères pouvant identifier les carabines militaires et paramilitaires. J'ai formé mon conseil consultatif, et la première tâche que le conseil accomplira sera la création d'une liste des caractéristiques pouvant identifier les carabines militaires et paramilitaires. Nous avons déjà le pouvoir de mettre en oeuvre ces recommandations et j'espère que bientôt je serai capable de le faire.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre d'État chargé des Céréales.

Comme le déclarait récemment la Canada West Foundation, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis fonctionne à merveille. Les États-Unis, qui importent environ un million de tonnes d'huile végétale et 400 000 tonnes de semoule par année, représentent un marché immense pour les producteurs de colza canola.

Que fait le gouvernement pour ouvrir davantage le marché américain aux producteurs canadiens?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, dommage que les Libéraux aient si peu de respect pour un organisme de recherche réputé qui est établi dans l'ouest du Canada. Cela les intéressera peut-être de savoir que, selon les constatations de l'Institut de recherche établi à Calgary, le Canada a exporté énormément plus de technologie de pointe aux États-Unis ces deux dernières années, alors que les importations n'ont pas bougé.

Pour ce qui est de la question précise de la députée, l'opposition apprendra peut-être avec plaisir que, grâce à l'Accord de libre-échange, notre colza canola de très haute qualité, qui répond aux critères de saine alimentation, entrera aux États-Unis en franchise de douane à compter de l'année prochaine. Cela ne nous permettra pas seulement d'accroître nos exportations aux États-Unis, mais d'offrir aussi des prix plus avantageux de 25 \$ à 30 \$ la tonne. Une excellente nouvelle pour les agriculteurs qui traversent des temps difficiles.